

## APPEL À PROJETS

### ECONOMISER L'EAU EN AGRICULTURE

- MODERNISER LES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES POUR ECONOMISER L'EAU
- METTRE EN ŒUVRE DES TECHNOLOGIES ECONOMES EN EAU



### À qui s'adresse l'appel à projets ?

Sur les territoires des bassins Rhône-Méditerranée et Corse, cet appel à projets s'adresse aux usagers agricoles bénéficiaires des mesures sur l'investissement en hydraulique agricole des programmes de développement ruraux (PDR) des régions Auvergne - Rhône-Alpes, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

Les projets situés dans les régions Bourgogne-Franche-Comté et Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne ne pourront pas être aidés car les opérations d'économie d'eau ne sont pas inscrites dans leur PDR respectif.



### Changer de pratiques pour mieux partager l'eau

Dans un contexte de changement climatique et de rareté de la ressource, des tensions peuvent apparaître en période d'étiage pour concilier les besoins en eau des usagers et des milieux aquatiques. Afin de réduire la pression sur les cours d'eau, la modernisation des réseaux d'irrigation est nécessaire pour optimiser l'usage de l'eau en agriculture.

Le plan de bassin d'adaptation au changement climatique prévoit **20 % d'économie d'eau sur les prélèvements destinés à l'irrigation d'ici 2030.**

L'agence de l'eau lance un appel à projets de **5 millions d'euros** afin d'élargir ses aides aux économies d'eau en agriculture à l'ensemble des territoires et non plus uniquement aux zones déficitaires en eau.

Du 1<sup>er</sup> novembre 2016 à fin 2017, les aides de l'agence seront attribuées aux projets sélectionnés suite aux appels à projets régionaux (selon leur calendrier spécifique) lancés par l'autorité de gestion de chaque programme de développement rural régional.



## Quels projets sont soutenus ?

Les études et travaux relatifs à :

- **la modernisation des infrastructures hydrauliques pour économiser la ressource en eau**
  - > régulation des ouvrages de distribution d'eau brute
  - > amélioration de l'efficacité
  - > conversion des réseaux gravitaires en réseau sous-pression ou basse pression
- **la mise en œuvre de technologies économes en eau**
  - > matériel de contrôle et de gestion de l'irrigation : pilotage, tensiomètres...
  - > dispositifs hydro-économes : passage au goutte-à-goutte...

## Quelles sont les aides de l'agence de l'eau ?

L'agence de l'eau attribue des aides jusqu'à **50 %** du montant des études ou travaux retenus, dans la limite du taux maximum défini dans le programme de développement rural (PDR). Le montant total des aides publiques est défini dans le PDR de chaque région.

L'agence consacre une enveloppe financière de 5 millions d'euros pour cet appel à projets.

## Comment candidater ?

Le règlement de l'appel à projets est consultable sur le site internet de l'agence de l'eau : [www.eaurmc.fr/economiesdeau-agri](http://www.eaurmc.fr/economiesdeau-agri)

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site internet relatif au programme de développement rural de chaque région :

[www.europe-en-rhonealpes.eu](http://www.europe-en-rhonealpes.eu)  
[www.europe-en-lrmp.eu](http://www.europe-en-lrmp.eu)  
[www.europe.regionpaca.fr](http://www.europe.regionpaca.fr)  
[www.europe-corse.eu](http://www.europe-corse.eu)

Adressez-le ensuite au guichet unique de votre région et **non pas** à l'agence de l'eau. La liste des guichets uniques est consultable dans le règlement de l'appel à projets.

## CALENDRIER

> pour une sélection sur l'année 2017 :

dépôt des dossiers uniquement dans le cadre des appels à projets des programmes de développement ruraux (PDR) régionaux et avec les formulaires correspondants.

*Se renseigner auprès des guichets régionaux pour connaître les dates de dépôt de dossiers.*

> AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

2-4, allée de Lodz 69363 Lyon cedex 07 • Tél. : 04 72 71 26 00

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

Pour tout renseignement : [contact.economiesdeau@eaurmc.fr](mailto:contact.economiesdeau@eaurmc.fr) ou [www.eaurmc.fr/economiesdeau-agri](http://www.eaurmc.fr/economiesdeau-agri)